

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISSANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :
au Ministère d'État

ADMINISTRATION :
à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.
S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Lycée de Monaco. — Lycée de Garçons; Etablissement Secondaire de Jeunes Filles.

ECHOS ET NOUVELLES :

Nomination, au titre de Préfet honoraire, de M. Le Bourdon, Ministre d'Etat honoraire de la Principauté.
Célébration de la Fête du XX Septembre par la Colonie Italienne de Monaco.

VARIÉTÉS SCIENTIFIQUES :

Les Stations climatiques françaises de la Méditerranée et, en particulier, de la Côte d'Azur, par Gaston Sardou, ancien interne des Hôpitaux de Paris.

AVIS & COMMUNIQUÉS

LYCÉE DE MONACO

Le Lycée de Monaco donne l'Enseignement secondaire des Lycées de France. Il conduit donc jusqu'au Baccalauréat-inclusivement. Une classe de Mathématiques et une classe de Philosophie en couronnent les études.

Les langues Anglaise, Italienne, Allemande y sont enseignées.

Au-dessous de la classe de 6^{me}, c'est-à-dire au-dessous de l'Enseignement secondaire proprement dit, il possède une division élémentaire, école primaire, directement préparatoire à cet enseignement.

Cette division reçoit les petits garçons depuis l'âge de 5 ans.

Elle comprend une classe enfantine (5 ans-7 ans), une classe de 9^{me}, de 8^{me} et une classe de 7^{me}. Son plan d'études est établi pour amener des enfants de bonne intelligence en 6^{me}, vers 10 ou 11 ans.

Si un élève peut entrer en 6^{me} après 12 ou même 13 ans, il importe cependant que les entrées dans cette classe ne se produisent pas à un âge trop avancé.

Le 1^{er} octobre prochain commencera l'application du nouveau plan d'études français avec latin et grec obligatoires : latin, de la classe de 6^{me} à la classe de 3^{me}; grec, en 4^{me} et 3^{me}. Mais, comme en France, elle sera limitée à la 6^{me} pour l'année scolaire 1923-1924.

Par mesure transitoire, toutes les classes au-dessus de la 6^{me} suivront l'ancien régime, le Baccalauréat restant accessible, comme précédemment, aux élèves en cours d'études de la division B (sans latin) et de la section D (sciences-langues vivantes).

Les élèves qui vont entrer en 6^{me} auront, après avoir subi avec succès, à l'issue de la 3^{me}, l'examen du Certificat d'études classiques, le choix entre l'Enseignement classique avec latin et grec, ou latin seulement, et l'Enseignement moderne sans latin ni grec, mais avec deux langues vivantes.

Nous croyons devoir signaler aux familles quelle force donneront, dans l'avenir, aux études modernes retardées quatre années d'études classiques fondamentales.

En vue de remplacer l'Enseignement secondaire sans latin, le Gouvernement compte examiner, d'ac-

cord avec le Conseil National, la possibilité d'organiser au Lycée un enseignement sans latin à orientation professionnelle, destiné aux jeunes gens qui, ne visant pas le Baccalauréat et les carrières ouvertes par lui, désirent une solide culture générale et pratique.

Le Lycée de Monaco n'a pas de pensionnat ni de demi-pensionnat. Son régime est celui de l'externat surveillé ou de l'externat simple. Mais il peut recevoir des enfants qui seraient placés par leurs parents dans une pension ou demi-pension privée, agréée par la Direction et autorisée par le Gouvernement Princier, ou dans une famille parente ou amie qui en aurait la garde.

TAUX DES RÉTRIBUTIONS PAR AN ET PAR TRIMESTRE

Classes	Externat surveillé		Externat simple	
	par an	par trimestre	par an	par trimestre
Deuxième Cycle : Philosophie, Mathématiques, 1 ^{re} et 2 ^{me} ...	333	111	234	78
Premier Cycle : 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e ...	261	87	171	57
Division élémentaire : 7 ^e et 8 ^e	216	72	144	48
Division préparatoire : 9 ^e , 10 ^e et 11 ^e	171	57	108	36

Les familles trouveront dans le prospectus du Lycée, que le Directeur tient à leur disposition, tous les renseignements complémentaires dont elles ont besoin.

ETABLISSEMENT SECONDAIRE DE JEUNES FILLES ANNEXÉ AU LYCÉE.

Le plan d'études de cet établissement conduit au Baccalauréat. Mais il n'impose le latin; il n'imposera le grec qu'aux candidates à ce grade. Une classe préparatoire à la première année d'Enseignement secondaire fonctionne depuis le 1^{er} octobre 1920.

Elle est destinée à fournir à la première année des élèves bien préparées à recevoir l'Enseignement secondaire, qui demande une culture appropriée.

Sont reçues dans cette classe, les fillettes âgées d'au moins 9 ans qui fournissent la preuve qu'elles sont en possession des connaissances de la première année du Cours moyen des Ecoles primaires.

Pour être admises en première année, les débutantes doivent être âgées de 11 ans au moins le 1^{er} octobre et posséder l'instruction que suppose le Certificat d'études primaires.

TAUX DES RÉTRIBUTIONS PAR AN ET PAR TRIMESTRE

Classes	Externat surveillé		Externat simple	
	par an	par trimestre	par an	par trimestre
Classe préparatoire	234	78	162	54
Classe secondaire : 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e année.....	306	102	225	75
Philosophie et Mathématiques : 4 ^e et 5 ^e année.....	387	129	306	102

RENTRÉE DES CLASSES

La rentrée des classes aura lieu le lundi 1^{er} octobre : pour les garçons, à 8 heures; pour les jeunes filles, à 9 h. 3/4 du matin.

**

M. le Directeur reçoit les familles tous les jours, de 9 heures à midi et de 2 heures à 4 h. 1/2, le jeudi soir et dimanche exceptés.

ÉCHOS & NOUVELLES

M. Le Bourdon, Ministre d'Etat honoraire de la Principauté, a été nommé également Préfet honoraire par décret de M. le Président de la République Française. En lui notifiant cette décision, prise sur sa proposition, M. Maunoury, Ministre de l'Intérieur, a tenu à remercier M. Le Bourdon, au nom du Gouvernement de la République, des services qu'il a rendus au cours de sa longue carrière.

La Colonie italienne de Monaco a célébré dans la plus stricte intimité, en raison de la maladie de LL. AA. RR. les Princesses Mafalda et Giovanna, l'anniversaire du XX septembre.

M. le Consul Pittalis a reçu ses nationaux au siège du Consulat et a prononcé un discours patriotique.

M. Castéran, Vice-Consul, gérant le Consulat Général de France, accompagné des membres du Bureau du Comité de bienfaisance, a rendu visite à M. le Consul d'Italie. Après un échange de paroles de courtoisie, M. Pittalis a fait connaître que S. M. le Roi avait bien voulu conférer à M. Castéran la croix de Chevalier de la Couronne d'Italie.

Des félicitations unanimes ont été adressées au nouveau promu qui a remercié avec émotion et assuré de sa sympathie les membres de la Colonie italienne.

VARIÉTÉS SCIENTIFIQUES

Les Stations climatiques françaises de la Méditerranée et, en particulier, de la Côte d'Azur

Par GASTON SARDOU, Ancien Interne des Hôpitaux de Paris.

La Méditerranée date de l'époque Tertiaire; un plissement de l'écorce terrestre fit alors surgir les Alpes, les Pyrénées et les Atlas du plateau Algérien. En même temps s'abîma l'Atlantide et

se creusa, entre les masses qui venaient de s'élever, un gouffre que remplirent les eaux. L'Homme de ces temps garda un souvenir profond de ce cataclysme qui est le Déluge des livres saints et de diverses traditions transmises parmi les peuples qui, autour de cette mer, ont élaboré notre civilisation.

Sur ces bords, les stations climatiques françaises se répartissent autour de son bassin occidental en quatre groupes distincts. Côte pyrénéenne, côte provençale, côte algérienne et côte Corse, au nord, au centre et au sud, s'y font face, comprenant à la fois des stations surtout maritimes et aussi des stations éloignées du rivage dites para-méditerranéennes. La mer historique qui les relie et les baigne leur confère, à divers degrés, des qualités communes, une température douce et stable, un ciel limpide, une insolation quotidienne, puissante et prolongée, qui rendent surtout précieuse leur utilisation hivernale.

Cependant ces groupes se distinguent les uns des autres par quelques particularités découlant des différences de situation, d'orientation, d'abri, de ventilation, d'influences extérieures, proches ou lointaines, etc., et, dans chaque groupe, à leur tour, les stations elles-mêmes réalisent en nuances distinctes les caractères généraux de la région ou sous-climat.

Dans toutes, l'étude de leurs caractéristiques n'a pas été poussée de façon égale; il sera surtout question ici de celles qui sont les mieux connues.

Sur la plus ancienne d'entre elles, la Côte d'Azur, les besoins de l'homme amoindri ou malade et les résultats obtenus après un séjour assez prolongé, ont été les premiers mobiles de la thérapeutique par le milieu, et l'occasion de ses premiers succès. Là est née la climatothérapie, instinctive et empirique d'abord, puis de plus en plus éclairée. Les recherches météorologiques précises, imaginées à une époque beaucoup plus récente ont fourni des bases positives aux idées premières issues de la seule observation. A mesure que les diverses sciences découvrent de nouveaux faits, lui fournissent des explications et ouvrant des perspectives plus étendues, les modifications de la matière vivante sous l'influence du milieu s'éclairent et se précisent. Dans ces confrontations, la clinique garde son rôle de classement, de contrôle et de mise en place: tantôt déductive, elle utilise ce qui lui est offert, et tantôt intuitive encore, elle comble les lacunes toujours existantes, par des hypothèses que les sciences exactes justifient souvent longtemps après. Car le fait correctement observé demeure, attendant seulement ce qui doit l'expliquer et le situer à son rang.

Ainsi se constitue peu à peu et se complète la climatologie de nos stations.

La Côte de France sur la Méditerranée est divisée par l'embouchure du Rhône en deux parties assez différentes. Après la zone plate du bas-Languedoc, les stations climatiques placées plus à l'Ouest et au Sud se rattachent au groupe pyrénéen et sont pour la plupart en même temps des stations thermales.

Nous envisagerons surtout ici les *Stations climatiques* de l'Est qui, à partir de Marseille et surtout de la rade de Toulon, s'échelonne sur ce rivage découpé et rocheux, de plus en plus nombreuses, jusqu'à la frontière, et dont l'ensemble des plus orientales constitue une région naturelle désignée par le nom évocateur de *Côte d'Azur*.

C'est Stephen Liégeard qui a su caractériser, par ce mot heureux, son ambiance lumineuse dont d'autres auteurs ont ultérieurement précisé les conditions physiques, en invoquant l'inégale diffusion des couleurs du spectre et la prédominance du bleu à cause de la brièveté de sa longueur d'onde.

La céruleescence nuancée enveloppant les horizons harmonieux des rivages provençaux est, pour les yeux, une des expressions esthétiques des multiples causes qui se combinent pour lui conférer en même temps ses caractéristiques et ses qualités climatiques, en un mot, sa personnalité.

Sa position géographique en bordure de la Méditerranée en fournit une première raison; mais bien d'autres pays sont placés de façon analogue qui ne possèdent pas des caractères comparables. C'est la disposition topographique locale et celles du voisinage, qui sont à la base du climat; elles commandent le rôle successif ou réciproque des autres éléments, en réglant la circulation aérienne locale et, par là, le régime héliologique, l'hygrométrie, etc.

Ces *éléments fixes*, leurs dispositions, constituant l'anatomie de la région, si l'on peut ainsi parler, en déterminant le fonctionnement physiologique, c'est-à-dire la marche des *éléments mobiles*.

La ligne de crêtes des Grandes Alpes qui touche presque la mer à la frontière, s'en éloigne ensuite en remontant vers le N.-O., laissant à ses pieds une étroite côte en forme de triangle cuivrligne qui va s'élargissant de l'est à l'ouest et que des contreforts subdivisent en bassins successifs pour les cours d'eau, torrents et ruisseaux qui coulent de ses pentes, du nord au sud dans sa partie orientale, et transversalement dans la partie plus large et voisine du Rhône, à partir de Fréjus.

Utilisant tous ces territoires, les différentes stations se succèdent le long de cet espalier, la plupart sur le rivage, quelques-unes plus en retrait, comme Grasse et Vence.

Ainsi prise entre les Alpes et la Méditerranée, cette bande de terre réunit les effets de ces deux influences maîtresses, c'est-à-dire qu'elle regarde directement le Midi, et, se trouvant isolée du Nord, recueille en les concentrant les dons de la mer méridionale.

Si du côté du Nord et de l'Est, vers le Piémont, les Alpes présentent une muraille abrupte sur laquelle viennent se briser et se décharger les nuages, c'est en pentes plus douces, du côté du Midi, qu'elles descendent vers la mer.

Cependant, la ligne de faite, qui atteint et dépasse 3.000 mètres, n'est éloignée du rivage

que de 50 kilomètres dans les Alpes-Maritimes où elle décrit une courbe concentrique à celle de la côte avant de s'éloigner vers le Nord.

C'est sur cette faible largeur que s'étagent tant de situations, d'altitudes et d'orientations locales différentes, dotées d'une flore que le botaniste Burnat, après une étude de 40 années, a déclarée la plus étendue du monde, et à laquelle M. Arbost ne trouve comparable que celle de la région de Malaga. Cette flore, témoin irrécusable à la fois de la clémence et de la variété du climat, s'étend des plantes voisines des glaciers, jusqu'aux essences tropicales qui prospèrent en bas, là où les oliviers atteignent leur plus grande taille où mûrissent les figues, les oranges, les mandarines, les citrons et quelquefois les bananes et les dattes.

Tant de richesses naturelles, tant de diversité sur un si étroit espace expliquent que cette terre ait été de tout temps recherchée, offrant à la fois sur la côte et dans la montagne, et des stations d'été trop peu connues (Saint-Martin-Vésubie, Peira Cava, Thorenc, etc.), des stations thermales comme Berthemont et Pioule, et surtout les stations d'hiver les plus anciennes, les plus célèbres et les plus fréquentées de l'Europe.

La mer, sans marées, plus salée que l'Océan, plus bleue et plus souvent calme, lente à s'échauffer, mais aussi à se refroidir, régularise la température autour d'elle. Gardant une partie du calorique accumulé dans sa masse durant l'été, elle reste en hiver constamment plus chaude que l'air qui la surmonte. Aussi la température prise près du rivage est-elle toujours plus élevée qu'un peu plus loin dans l'intérieur. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, loin de répandre autour d'elle une humidité émanée de sa masse liquide, elle agit en condensateur, attire à elle sa vapeur d'eau, comme en témoignent les hygromètres. En même temps qu'il est plus chaud, le rivage est ainsi plus sec encore que la campagne environnante.

Recevant elle-même plus de chaleur, dans cette région au ciel ordinairement pur, elle en restitue davantage à l'atmosphère, conserve une tiédeur qui rend les bains possibles aux moins délicats presque tout l'hiver et réfléchit la lumière avec cette prédominance des rayons bleus qui donne sa teinte à tout le décor.

De cette position et de cette configuration géographique générale résultent un régime de vents très particulier, facteur important du climat.

Ce n'est pas du Nord qu'ils peuvent venir, car de ce côté, se dresse, comme un écran, l'énorme quadrilatère des Alpes, étendu depuis le Léman sur toute la partie gauche du bassin du Rhône. Grâce à son relief élevé, les vents du Nord, courant sur les sommets, ne descendent pas dans l'angle dièdre étroit qui contient la Côte d'Azur, mais passent au-dessus d'elle et vont frapper la Méditerranée au loin en rabattant les vagues, en faisant *la mer plate*, comme disent les marins qui observent ce fait.

(A suivre.)

AGENCE COMMERCIALE
20, rue Caroline, Monaco.

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF

Suivant acte sous seing privé, en date, à Monaco, du vingt septembre mil neuf cent vingt-trois, enregistré, il a été formé une Société en nom collectif entre M. Fernand CASTAING, commerçant, demeurant à Monaco, rue Grimaldi, 49, et M. Georges JEANNERET, demeurant à Saint-Imier (Suisse), pour l'exploitation, à Monaco, d'un fonds de commerce de *Fabrication et Vente d'objets tricotés, Chemiserie pour hommes et dames, articles de Parfumerie.*

Cette Société aura une durée de neuf années qui commenceront à compter du premier octobre 1923.

Le siège social est fixé à Monaco, rue Grimaldi, 49. La raison et la signature sociales sont *Castaing et Compagnie.*

M. Castaing apporte à la Société le matériel servant à son exploitation, l'enseigne, la clientèle, l'achalandage et le droit au bail, le tout d'une valeur de 10.000 fr.

M. Georges Jeanneret apporte la somme de..... 10.000 »

Soit le total du fonds social 20.000 fr.

Un extrait du dit acte de société sera déposé au Greffe du Tribunal de Première Instance de Monaco, pour y être transcrit conformément à la loi.

Monaco, le 20 septembre 1923.

Étude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(*Première Insertion.*)

Suivant acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, le vingt et un septembre mil neuf cent vingt-trois,

M. Charles-Daniel ACHER, bijoutier et M^{me} Marie-Jeanne MAYOU, son épouse, demeurant ensemble à Monte Carlo, boulevard du Nord, numéro 32, ont vendu à M. Alphonse BALANCHE, horloger-bijoutier, demeurant à Morteau (Doubs),

le fonds de commerce de bijouterie, joaillerie et orfèvrerie, exploité à Monte Carlo, boulevard du Nord, n^o 32, connu sous le nom de *Comptoir d'achat auri-diamantaire de Monte Carlo.*

Avis est donné aux créanciers, s'il en existe, de faire opposition sur le prix de ladite vente, dans le délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, au domicile élu à cet effet, en l'Étude de M^e Auguste Settimo, notaire, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 25 septembre 1923.

(Signé :) A. SETTIMO.

Étude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(*Première Insertion.*)

Suivant acte aux minutes de M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, du treize septembre mil neuf cent vingt-trois, M. François-Florence-Joseph FORZANI, garçon d'hôtel, et M^{me} Antoinette-Nicoline TOSELLO, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, ont acquis, par l'intermédiaire de l'Agence Louis, 15, rue Louis, à Monaco, de M^{me} Marie BOGLIETTI, restauratrice, épouse de M. Louis MUSSO, demeurant à Monaco, rue Emile de Loth, n^o 8, le fonds de commerce de buvette et restaurant, connu sous le nom de *Buvette et Restaurant de Monaco*, qu'elle exploitait à Monaco, rue Emile de Loth, n^o 8 et rue des Fours, n^o 2.

Les créanciers de M^{me} Musso, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement

qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de l'insertion que fera suite à la présente.

Monaco, le 25 septembre 1923.

(Signé :) ALEX. EYMIN.

Premier Avis

Suivant acte sous seings privés du 4 septembre 1923, M. BORELLI François a acquis, de M. DELBECCO Vincent, le *Restaurant de la Barre de Fer*, sis à Monaco, rue du Rocher, n^o 6.

Faire opposition dans les délais légaux, entre les mains de l'acquéreur, 6, rue du Rocher.

AGENCE COMMERCIALE
20, rue Caroline — Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(*Deuxième Insertion.*)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 12 septembre 1923, M. Marcel-Amédée AUGIER, commerçant, demeurant à Monaco, rue Sainte-Suzanne, n^o 7, a vendu à M^{me} Lucie-Thérèse BORTHOLAN, épouse GAROSCIO, le fonds de commerce d'Épicerie, Comestibles, Essences, Vins, etc., qu'il exploitait à Monaco, rue Sainte-Suzanne, n^o 7.

Avis est donné aux créanciers, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la dite vente, au domicile élu à cet effet, en l'Agence Commerciale, 20, rue Caroline, à Monaco, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la présente insertion.

Monaco, le 25 septembre 1923.

AGENCE COMMERCIALE
20, rue Caroline — Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(*Deuxième Insertion*)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 12 septembre 1923, M^{me} Marie-Rose REYNAUD, veuve de feu A. REINHARD, commerçante, demeurant à Monaco, rue Sainte-Suzanne, n^o 15, a vendu à M. Joseph CASSINO, demeurant à Monaco, boulevard de Belgique, maison Lorenzi, le fonds de commerce de Buvette et Restaurant, connu sous le nom de *Bar Lyonnais*, qu'elle exploitait à Monaco, au n^o 15 de la rue Sainte-Suzanne, angle de la rue Florestine, maison Basso.

Avis est donné aux créanciers de M^{me} veuve Reinhard, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la dite vente, au domicile élu à cet effet, en l'Agence Commerciale, 20, rue Caroline, à Monaco, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 25 septembre 1923.

Étude de M^e CH. SOCCAL, huissier près la Cour d'Appel,
3, avenue de la Gare, Monaco.

VENTE SUR SAISIE-EXÉCUTION

Le jeudi 27 septembre 1923, à 14 heures, à la villa Monica, impasse des Carrières (pont Sainte-Dévote), à Monaco, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers, et notamment :

Une salle à manger ; une grande armoire à deux portes, glaces biseautées ; une garniture de cheminée marbre et bronze ; une machine à coudre « Original Victoria » ; une armoire à glace noyer ; une grande table toilette, dessus marbre ; une commode pitchpin ; un lot argenterie, etc., etc.

Au comptant. 5 % en sus des enchères.

L'Huissier : CH. SOCCAL.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Les créanciers de la faillite des époux CORI-MARINUNZI, commerçants à Monte Carlo, sont invités à se présenter au Palais de Justice, à Monaco, le 10 octobre 1923, à 10 heures du matin, pour délibérer tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Le Greffier en Chef, A. Cioco.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

**Services automobiles P.-L.-M.
d'excursions en Corse.**

Dès le mois de septembre, alors que les chaleurs se sont atténuées, la Corse offre un attrait tout particulier. Aussi les voyageurs désireux de profiter de la fin des vacances pour visiter cet admirable pays apprendront-ils avec plaisir que la Compagnie des Chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée organise dans l'île, du 1^{er} septembre au 13 octobre 1923, les Services automobiles désignés ci-après :

Le dimanche, au départ d'Ajaccio, et le mercredi, au départ de Corte, service des Calanche et du Col de Vergio, en deux étapes, avec coucher à Piana (Ajaccio, Piana, Col de Vergio, Calacuccia, défilé de Santa-Regina, Corte ou vice versa). Prix du billet, pour le transport en automobile : 50 francs.

Le samedi après-midi, au départ d'Ajaccio, circuit de Bastelica (Ajaccio, Cauro, Bastelica, Tolla, Ocana, Ajaccio). Prix : 30 francs.

Le mardi, au départ de Corte, circuit d'Orezza (Corte, vallée du Golo, Ponte-Leccia, Piedicroce, Orezza, Valle d'Alesani, Cervione, Cateraggio, Aleria, vallée du Tavignano, Corte). Prix : 60 francs.

Les circuits de Bastelica et d'Orezza ne sont toutefois effectués que s'ils réunissent chacun un minimum de six voyageurs.

Il est rappelé que des billets directs, avec enregistrement direct des bagages, sont délivrés pour les relations entre les principales gares du réseau P.-L.-M., les ports d'Ajaccio, Bastia, Calvi, île Rousse, Propriano et les gares de Corte, Ghisonaccia et Vizzavona.

L'attention des voyageurs est également appelée sur les services maritimes de jour : le vendredi, Nice-Ajaccio ; le samedi, Nice-Bastia ; le mardi, Nice-Calvi et île Rousse.

La traversée de jour offre, en effet, un véritable charme. A peine les côtes de Provence ont-elles disparu dans le lointain que déjà apparaissent, à l'horizon opposé, les montagnes de la Corse.

LE PANORAMA
(8^e Année)

Le "PANORAMA", exclusivement illustré, paraît mensuellement sur grand format et sur 16 pages. A la fin de l'année, ses abonnés possèdent ainsi une collection unique de plus de 700 photographies.

Une réduction de 10 % est consentie à nos abonnés et à nos lecteurs, qui peuvent ainsi recevoir pour 9 francs par an un périodique paraissant mensuellement sur 16 et sur 20 pages grand format, tiré à l'héliogravure, exclusivement illustré, et dont les photographies peuvent être vues par tous.

Prix du numéro..... 1 franc.
Abonnement d'essai (6 mois)..... 5 francs.
Prix spécial de l'abonnement pour nos lecteurs et abonnés..... 9 francs.

Un numéro spécimen est envoyé à toute personne qui en fait la demande.

Correspondants demandés dans toutes les villes de France
286, boulevard Saint-Germain, Paris.

Abonnez-vous pour profiter des primes nombreuses offertes **gratuitement** par le "PANORAMA".

A tout abonné qui lui procure UN abonnement, le "PANORAMA" envoie *gratuitement et franco de port*, un ouvrage appartenant à la superbe collection récemment créée par l'éditeur Fayard. Chaque volume de cette collection est tiré sur papier de luxe avec gravures sur bois.

*L'ARGUS**, mettant à profit son expérience et sa situation exceptionnelle, vient de publier une nouvelle édition de **NOMENCLATURE des journaux en langue française paraissant dans le monde entier**. Ce volume précis sera l'auxiliaire de tous ceux qui, chaque jour, ont besoin des lumières de la Presse Française.

* 37, rue Bergère, Paris (IX*).

BAINS DE MER DE MONACO

PLAGE DE LARVOTTO

Etablissement ouvert tous les jours
de 8 h. 1/2 à 13 heures et de 15 à 19 heures

LEÇONS DE NATATION
DOUCHES (jet ou pluie)
MASSAGE (manuel et électrique)

Un service de Car-automobile
dessert l'Etablissement
et part toutes les demi-heures
de la place du Casino

CRÉDIT FONCIER DE MONACO

SOCIÉTÉ ANONYME MONÉGASQUE AU CAPITAL DE DEUX MILLIONS
Créée en vertu de la loi du 13 juillet 1922

Siège social : 11, Boulevard de la Condamine
TÉLÉPHONE : 5-86

Prêts Hypothécaires.
Ouverture de Crédits Hypothécaires.

Depôts de fonds à vue et à terme productifs d'intérêts.
Comptes de chèques. — Effets à l'encaissement.
Escompte. — Achat et Vente de monnaies étrangères.
Lettres de crédit. — Délivrance de chèques.
Paiement de coupons. — Avances sur titres.
Ordres de Bourse. — Valeurs locales.
Souscriptions, transferts et régularisations de titres.

Garde de Titres et Colis précieux.
Location de Coffres-Forts.

*L'ARGUS DE LA PRESSE** publie une nouvelle édition de **NOMENCLATURE des journaux en langue française paraissant dans le monde entier**. C'est un travail méthodique et patient, qui contient plus de 5.000 noms de périodiques, en même temps qu'il rend hommage à la Presse Française.

* 37, rue Bergère, Paris (IX*).

LA FRANCE
INCENDIE — CHOMAGE — VIE
Capitaux et Incendie 92 Millions
Fonds de Garantie Vie 103 Millions
Compagnie Fondée en 1837

LA CONCORDE
TOUS ACCIDENTS & CONTRE LE VOL
Capital Social 6 Millions 800.000 Frs.
Fonds de Garantie.. 13 Millions.

Compagnies contrôlées par l'État Français, autorisées et légalement reconnues dans la Principauté de Monaco.

LOUIS BIENVENU
AGENT GÉNÉRAL

Villa Marie-Pauline, 1, avenue Crovetto, boulevard de l'Ouest, MONACO
(Téléphone 5-54).

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT INDUSTRIEL et COMMERCIAL et de DÉPÔTS

Société Anonyme fondée en 1868.
Capital : 75 millions. - Réserves : 25.850.000.

Siège social à MARSEILLE, 75, rue Paradis.
Succursale à PARIS, 4, rue Auber.

Président : M. Edouard Cazalet.

Groupe des Agences de Nice :

NICE, 45, boulevard Dubouchage. —
MONTE CARLO (Park-Palace). —
MONACO (La Condamine) 45, rue Grimaldi. —

Correspondants dans toutes les villes de France
et principales villes de l'Etranger.

Opérations de la Société : Comptes de dépôts productifs d'intérêts. — Envoi et transfert de fonds et délivrance de chèques pour la France et l'Etranger. — Garde de titres. — Escompte. — Recouvrements. — Change de monnaie. — Garde d'objets précieux. — Encaissement de coupons. — Avances garanties. — Ordres de Bourse. — Souscriptions. — Lettres de crédit.

Crédit Hypothécaire DE MONACO

Société Anonyme au Capital de 10 millions
Siège social : MONTE-CARLO
(Annexe de l'Hôtel de Paris)

OPÉRATIONS :

Renseignements généraux sur Prêts Hypothécaires.
Prêts Hypothécaires et Ouvertures de Crédits.
Prêts et Opérations sur Titres de Bourse et Valeurs locales.
Ordres de Bourse.
Achat et Vente de Valeurs locales.
Opérations de Change.
Chèques.
Renseignements divers.

ÉLECTRICITÉ Téléphone 2.12
APPLICATIONS GÉNÉRALES

G. BARBEY

Maison Principale SPRING PALACE MONTE CARLO 33, boul. du Nord
Magasin d'Exposition VILLA SAN-CARLO 22, boul. des Moulins

ASSURANCES Incendie - Vie - Accidents - Vol

L. PERUGGIA
Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière Comp* d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances des transports-valeurs. Assurances contre les risques de voyages dans le monde entier. Assurances contre le vol.

La Préservatrice C* Assurances contre les accidents de toute nature : automobiles, chevaux et voitures, tramways, fêtes publiques, tirs, feux d'artifice, bris des glaces. Responsabilité civile des entrepreneurs.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT { 6, avenue de la Gare, Monaco
et
Villa Le Vallonnell, Beausoleil.

Comptoir National d'Escompte DE PARIS

Société Anonyme au Capital de
250 millions de francs entièrement versés.

AGENCES DE
MONTE CARLO : Galerie Charles III
LA CONDAMINE : 25, boulevard de la Condamine
MENTON : Avenue Félix-Faure

Escompte :: Recouvrements :: Chèques
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit
Change de Monnaies étrangères
Location de Coffres-forts

INSTALLATION PERMANENTE ET COMPLÈTE
EN TERRITOIRE MONÉGASQUE

Caveaux Spéciaux
pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

APPAREILS et PLOMBERIE SANITAIRES

H. CHOINIÈRE & G. VAUTIER

18, Boulevard des Moulins
MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL
Distribution d'Eau chaude.

BULLETIN DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 7 octobre 1922. Un Cinqième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 84019.

Exploit de M^e Soccal, huissier à Monaco, du 12 décembre 1922. Quatre Actions de la Société des Halles et Marchés de Monaco, portant les numéros 522, 543, 544, 545.

Exploit de M^e Soccal, huissier à Monaco, en date du 12 mai 1923. Deux Cinqièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 53526 et 53527.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 juillet 1923. Vingt-six Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 45006, 61926 à 61928 inclus, 61932 à 61936 inclus, 73731 à 73735 inclus, 73741 à 73750 inclus, 73754, 73755.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Soccal, huissier à Monaco, du 9 octobre 1922. Cinquante Cinqièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 62931 à 62980 inclus.

Exploit de M^e Soccal, huissier à Monaco, en date du 31 janvier 1923. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 1009.

Exploit de M^e Soccal, huissier à Monaco, en date du 12 mai 1923. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 95248.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 juin 1923. Quatre Cinqièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 35729, 35730, 35731 et 19386.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 26 juin 1923. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 68451 et 68452.

Exploit de M^e Soccal, huissier à Monaco, en date du 18 septembre 1923. Cinq Cinqièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 40547, 38452, 85665, 306615, 306616.

Titres frappés de déchéance.

Du 31 octobre 1922. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant le numéro 131684.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1923.